

PROVINCE DE QUÉBEC  
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 26 août 2020 à midi, au 1216 rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à midi.

**2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 21 août 2020, avec une modification à la résolution numéro DG-011-08-20 concernant le coût du contrat qui est de 225 500 \$ et non 225 200 \$.

**4. POINTS DE DÉCISION**

Service des ressources matérielles

**4.1 Octroi de contrat pour l'enlèvement de la neige pour toutes les unités administratives du Centre de services scolaire des Patriotes (appel d'offres 2020-015)**

Monsieur Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (ci-après « SEAO »), du 10 juin au 14 juillet 2020, pour

l'enlèvement de la neige pour toutes les unités administratives du Centre de services scolaire des Patriotes (appel d'offres 2020-015).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la régisseuse du CSSP, madame Marilyn Chabot.

Puisqu'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme pour certains lots de l'appel d'offres, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour octroyer le contrat conformément à l'article 46 du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1, r. 4).

Le Service des ressources matérielles recommande d'octroyer le contrat aux soumissionnaires uniques pour les raisons suivantes :

- La période de soumission de 30 jours était suffisante pour quiconque voulait soumissionner;
- L'ensemble des centres de services scolaires avoisinants qui ont procédé à des appels d'offres récemment ont constaté des situations similaires de dépôt de plusieurs soumissionnaires uniques;
- Un nouvel appel d'offres, sans certitude d'obtention d'un meilleur prix, nécessite trop de temps considérant le besoin de déneiger les cours, stationnements et trottoirs des établissements du Centre de services scolaire des Patriotes dès cet automne.

Par ailleurs, l'augmentation observée au Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) est de +/- 45 à 50 % tandis que les centres de services scolaires avoisinants ont vu leur prix augmenter de 10 à 15 % comparativement aux contrats d'il y a trois ans. Des validations ont été faites par la RARC et par le directeur du Service des ressources matérielles, dont des comparatifs de coûts de déneigement par mètres carrés :

- Pour le secteur de Sainte-Julie, le prix au mètre carré revient à 8,61 \$, malgré une augmentation de 123 % du prix soumis lors du dernier appel d'offres;
- Pour le secteur de Boucherville, excluant l'école secondaire De Mortagne, le prix au mètre carré revient à 8,63 \$, malgré une augmentation de 27 % du prix soumis lors du dernier appel d'offres;
- Pour le secteur de Saint-Amable, le prix au mètre carré revient à 9,33 \$, malgré une augmentation de 38 % du prix soumis lors du dernier appel d'offres;
- Pour le secteur de Saint-Basile-le-Grand, le prix au mètre carré revient à 7,73 \$, malgré une augmentation de 103 % du prix soumis lors du dernier appel d'offres.

Toutes ces validations permettent de conclure que le CSSP est en droit d'octroyer les contrats aux plus bas soumissionnaires conformes.

Puisqu'un seul entrepreneur a déposé une soumission sur certains lots, il était possible pour le CSSP de négocier avec ces soumissionnaires uniques afin de faire diminuer le prix soumis. Ces négociations ont pris fin le 25 août en fin de journée et les modifications dans le SEAO n'ont pu être saisies à ce jour, raison pour laquelle les modifications apparaissent à la main sur le formulaire du SEAO joint.

La soumission ainsi que l'analyse qui a été faite ont été présentées à la responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) et celle-ci est d'avis que le processus d'appel d'offres public respecte la réglementation et qu'il est opportun d'octroyer le contrat aux soumissionnaires conformes ayant déposé des soumissions.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

**DG-016-08-20**

Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer les contrats pour l'enlèvement de la neige pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 :

- des secteurs de Belœil, McMasterville et Sainte-Julie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Déneigement Campagnard inc., pour un montant global de 1 008 000 \$ (toutes taxes exclues);
- des secteurs de Boucherville et Boucherville–De Mortagne, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme 146993 Canada inc. pour un montant global de 285 000 \$ (toutes taxes exclues);
- des secteurs de Carignan–du Parchemin, Carignan–Carignan-Salières et Chambly au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Univert Paysagement inc., pour un montant global de 271 988 \$ (toutes taxes exclues);
- du secteur de Mont-Saint-Hilaire au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme NMP Golf Construction inc., pour un montant global de 385 353 \$ (toutes taxes exclues);
- des secteurs d'Otterburn Park et Saint-Jean-Baptiste au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Excavation Claude Poirier inc., pour un montant global de 122 471 \$ (toutes taxes exclues);

- des secteurs de Saint-Amable et Verchères au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Groupe Dalpé (9132-5902 Québec inc.), pour un montant global de 376 900 \$ (toutes taxes exclues);
- du secteur de Saint-Basile-le-Grand au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Services paysagers Martin Gagné inc., pour un montant global de 126 600 \$ (toutes taxes exclues);
- du secteur de Saint-Bruno-de-Montarville au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Entretien Philippe Daigneault inc., pour un montant global de 204 600 \$ (toutes taxes exclues);
- du secteur de Saint-Denis-sur-Richelieu au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Entretien Olivier Vigeant enr., pour un montant global de 24 999,99 \$ (toutes taxes exclues);
- du secteur de Saint-Marc-sur-Richelieu au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Belamex inc., pour un montant global de 19 715 \$ (toutes taxes exclues);
- du secteur de Varennes au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme 9219-0321 Québec inc., pour un montant global de 248 005 \$ (toutes taxes exclues).

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

## 5. POINTS D'INFORMATION

Néant

## 6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 12 h 10, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

---

Directeur général

---

Secrétaire générale

CH/lc